

Compte rendu coordonné des quatre focus groups organisés début 2021 dans le cadre de la consultation sur la loi d'intégration

Date :	Focus Group 1 : 18/01/2021 Focus Group 2 : 21/01/2021 Focus Group 3 : 01/02/2021 Focus Group 4 : 04/02/2021	Objet des réunions :	Consultation sur la loi d'intégration
--------	--	----------------------	---------------------------------------

Participants : Manon Bei-Roller (Bourgemestre de Dippach), Sylvain Besch (CEFIS), Séverine Callens (Ombudsman), Marie-Cécile Charles (Caritas/Lëtzebuerger Flüchtlingrot), Nadine Conrardy (Croix-Rouge), Esther Cornero (Ville de Luxembourg), Cédric Czaika (Service Ensemble Quartiers Dudelange), Luis de Melo (Conseil national pour étrangers), Eduardo Dias (Conseil national pour étrangers), Mélanie Dos Reis (Ville de Luxembourg), Camilla Duchscherer (Commune de Rambrouch), Liane Felten (Commune de Grevenmacher), Claire Geier (Conseil national pour étrangers), Françoise Gillen (Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher), Sophie Goeders (Commune de Steinfort), Christine Hugon (Conseil national pour étrangers), Margaretha Inghelram-Maeyens (Commune de Niederanven), Yves Kaiser (Bourgmestre de la commune de Kiischpelt), Athanasios Karageorgiadis (Conseil national pour étrangers), Serge Kollwelter (Ronnen Dësch), Thierry Lagoda (Bourgmestre de la commune de Beckerich), Marc Lang (Président de la CCCI de Bertrange), Nadine Lang (Commune de Mertert), Mario Lobo (Conseil national pour étrangers), Sing Loon Cheung (Commune de Differdange), Claudine Lorang (Œuvre Grand-Duchesse Charlotte), Zina Menhal (Conseil national pour étrangers), Antoni Montserrat (CLAE), Martine Peters (Union des Entreprises Luxembourgeoises), Munir Ramdedovic (Président du Conseil national pour étrangers), Sergio Rodrigues (FEDAS), Franca Romeo (Commune de Sanem), Raoul Schaaf (Commune de Useldange), Fernand Schiltz (Commune de Contern), Charel Schmit (Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher), Vanessa Schmit (Syvicol), William Simpson (Conseil national pour étrangers), Ina Tereziu (Service Ensemble Quartiers Dudelange), Jil Thurmes (Commune de Steinfort), Akil Vigani (Conseil national pour étrangers), Christoph Weirich (Caritas), Mounia Zerktouni (Commune de Betzdorf), Laura Zuccoli (ASTI)

Membres du MIFA présents : Madame le Ministre Corinne Cahen, Dominique Faber, Jacques Brosius, Anne Daems, Cristina Eires, Jean-Marc Assa

Ordre du jour :

1. Mot d'introduction par Madame le Ministre Corinne Cahen
2. Echanges de points de vue :
 - Les programmes et projets d'intégration : pistes d'améliorations, mise en œuvre et évaluation
 - Les commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) : composition et impact au niveau communal et national
 - L'avenir du Conseil national pour étrangers (CNE) : composition et missions
3. Mot de clôture par Madame le Ministre Corinne Cahen

I. Mot d'introduction par Madame le Ministre Corinne Cahen

Madame le Ministre remercie tous les participants d'avoir accepté l'invitation de participer aux focus groups qui s'intègrent dans une large consultation dont l'objectif est de repenser et de redessiner la politique d'intégration et du vivre-ensemble au Luxembourg, par la révision de la loi actuelle sur l'intégration. En effet, au cours des dernières années, les besoins et attentes en matière de vivre-ensemble ont beaucoup évolué. La loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'intégration des étrangers nécessite donc une réelle réforme qui doit partir du constat que le multiculturalisme de notre société représente la force et l'atout du Luxembourg. Les focus groups servent ainsi à discuter des dispositifs, des instruments et des mesures concrètes nécessaires à un vivre-ensemble harmonieux.

Dans ce processus de réforme législative, Madame le Ministre souligne l'importance des contributions de tous les acteurs clés de l'intégration. Elle remercie tous les participants d'avoir remis au préalable leur avis lors de la consultation écrite. En vue d'un large débat transparent, une soixantaine-dizaine d'avis ont ainsi pu être rendus publics sur le site du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sous le lien suivant :

<https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/dossiers/faq/avis.html>.

Les avis ont été très riches en réflexions et permettent de cristalliser des points communs mais également d'identifier des approches divergentes de différents acteurs.

De façon générale, plusieurs définitions ont pu être avancées pour décrire l'intégration. Les termes utilisés le plus souvent sont les suivants : la solidarité, la tolérance, la cohabitation, les connaissances des cultures, l'inclusion et l'acceptation des différences ainsi que le respect mutuel. Le terme de « vivre-ensemble » a été avancé dans de nombreuses contributions écrites, pour remplacer le terme « intégration » auquel bon nombre d'acteurs semblent reprocher le manque du sens d'engagement mutuel.

Sur la base des contributions écrites le Ministère a pu identifier quelques thèmes récurrents pour lesquels un débat de vive voix et plus approfondie s'avérait utile. Ces thèmes ont été retenus pour les quatre focus groups organisés début 2021 et pour lesquels le présent document se propose d'établir un compte rendu regroupé et structuré.

Les trois sujets suivants ont été mis sur l'ordre du jour, sans toutefois exclure d'autres sujets importants dans le domaine de l'intégration :

- Les programmes et projets d'intégration : pistes d'améliorations, mise en œuvre et évaluation
- Les commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) : composition et impact au niveau communal et national
- L'avenir du Conseil national pour étrangers (CNE) : composition et missions.

Pour chacun des trois thèmes, l'objectif principal était d'avoir un échange approfondi sur les instruments d'intégration existants, ceci afin d'identifier des pistes d'amélioration en termes d'utilité pour l'utilisation concrète sur le terrain et des suggestions de réformes en vue d'une meilleure organisation du vivre-ensemble au Luxembourg.

II. Echanges de points de vue

II.A. Les programmes et projets d'intégration : pistes d'améliorations, mise en œuvre et évaluation

Madame le Ministre souligne l'importance de connaître les besoins en outils des acteurs de terrain afin d'adapter les mesures et instruments existants en matière d'intégration.

Echange autour du terme « intégration » et du cadre législatif :

Pour de nombreux participants, le terme « intégration » ne semble pas assez refléter le caractère inclusif d'une politique dans le domaine de l'immigration. Il ne représenterait pas bien l'idée d'un engagement à double sens, avec l'implication à la fois des nouveaux arrivants mais également des personnes qui résident déjà au Grand-Duché. Les termes suivants reflèteraient mieux cette idée : cohésion sociale, inclusion sociale ou encore vivre-ensemble.

Afin de mieux définir le concept d'intégration, une piste évoquée consisterait à faire une consultation auprès des citoyens, à l'instar de la démarche de la ville de Dudelange, pour identifier des valeurs que les gens associent au concept de vivre-ensemble.

En termes de projets et de programmes d'intégration, l'engagement mutuel de tous les citoyens pourrait être promu en organisant, au niveau local, des initiatives auxquelles tous les citoyens peuvent participer, tels que les jardins communautaires ou d'autres activités. Les associations ont un rôle important à jouer dans de telles initiatives. L'objectif serait toujours de favoriser la participation et d'encourager les gens à faire un pas vers les autres.

La mise à disposition, dans les communes, d'un lieu d'échange à disposition de tous, qui permettrait aux citoyens de passer du temps ensemble et d'avoir l'occasion de faire connaissance, pourrait constituer une approche favorisant l'échange et l'engagement mutuel. Le projet LOKAL de l'ASTI et du CNE a été cité comme exemple.

Pour organiser au mieux le vivre-ensemble, il a été souligné qu'il est important d'identifier les besoins spécifiques de différentes populations. Une analyse des profils des gens permettrait de mieux cibler les actions et instruments.

L'intégration doit être une vision partagée par tous. Il est donc important de développer et d'adapter les outils qui s'adressent à tous, y compris les Luxembourgeois, afin de garantir une approche inclusive. Par ailleurs, les frontaliers, devraient, eux aussi, être pris en compte dans la démarche. Une piste possible qui viserait tout le monde consisterait à mettre en place un contrat citoyen. Celui-ci pourrait être signé par tout le monde aussi bien pour les non-Luxembourgeois, les Luxembourgeois et les frontaliers.

Il ne faut pas uniquement véhiculer des informations mais veiller à sensibiliser les gens à devenir actifs par une participation sociale, bénévole ou associative. Dans ce contexte, il faudrait trouver des moyens d'activer les citoyens et de les pousser à entrer en relation avec des communes ou associations.

Cependant, il y a des personnes qui ne souhaiteraient pas s'investir dans leur commune et les forcer ne serait pas envisageable. Cette problématique de comment mobiliser toutes les personnes à participer constituerait un réel défi. En effet, souvent l'inactivité ne serait pas

forcément signe d'un manque de volonté mais certaines personnes seraient timides ou auraient culturellement peur de se joindre à un mouvement. De nouveau, il s'agirait d'une réelle démarche à double-sens qu'il conviendrait d'entreprendre.

La loi sur l'intégration devrait concevoir un cadre pour un tel vivre-ensemble favorisant un engagement de tous et ce de façon transversale en tenant compte des différents aspects en lien avec la vie au Luxembourg. Même si la loi doit fixer un cadre formel, il a été souligné à plusieurs reprises qu'il serait important de garder le dynamisme sur le terrain. Le cadre juridique devrait donc rester assez vaste afin de maintenir cet élément de dynamisme, surtout au sein des communes.

Par ailleurs, il serait important de faire le lien, au niveau interministériel, avec les lois en cours de révision ou de rédaction dans d'autres ministères, notamment la loi communale qui est en cours de révision au Ministère de l'intérieur et où le vivre-ensemble au niveau communal est abordé. Un autre exemple de nécessité de collaboration entre ministères concerne le Ministère de l'Education nationale qui travaille actuellement sur un nouveau modèle d'encadrement des enfants et parents de familles qui viennent s'installer au Luxembourg.

Il faudrait impérativement veiller à une transversalité et à la coordination de toutes les actions dans le cadre de l'intégration. Un dialogue interministériel devrait également être instauré ou renforcé car il paraîtrait évident que les sujets en lien étroit avec l'intégration rejoindraient les attributions d'autres ministères.

Il a été proposé que les enfants et les jeunes soient également impliqués dans ce processus de consultation en vue de la révision de la loi, car ils représenteraient l'avenir du Luxembourg. Cela permettrait d'adapter les thématiques et la manière de véhiculer les messages chez les différents acteurs d'intégration.

Enfin, il serait important d'inclure les asbl, les syndicats et les entreprises dans les réflexions sur la révision de la loi sur l'intégration.

Discussions en lien avec les programmes d'intégration

Selon un intervenant, le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) serait un excellent outil, mais surtout un outil utile à l'arrivée. Il serait important de réfléchir à des moyens, au-delà de l'accueil, d'identifier et d'adresser les besoins survenant au fur à mesure de l'installation au Luxembourg et dans la commune.

D'après d'autres intervenants, une intégration réussie passerait par le niveau communal. Certaines communes disposeraient d'ores et déjà de bons instruments d'intégration, mais d'autres communes sembleraient avoir du mal à développer ou organiser des mesures d'intégration. La plupart des communes n'auraient d'ailleurs pas une personne dédiée pour le volet « intégration ».

Il a été constaté que certaines personnes sembleraient se sentir mal à l'aise à se faire accompagner par un agent communal. En revanche, être accueilli et accompagné par des ambassadeurs qui ne seraient autres que des personnes ayant déjà participé au CAI pourrait faciliter l'échange et permettrait aux personnes de se sentir mieux accueillies. L'implication des précédents signataires CAI en tant que multiplicateurs et ambassadeurs serait donc une piste

intéressante. Il serait en effet important d'inclure la population surtout lorsqu'elle souhaite s'investir dans un tel projet.

Une régionalisation de certains éléments du CAI serait également souhaitable. Le CAI, devrait ainsi plutôt devenir un outil communal. Il serait ainsi souhaitable que les communes participent à le promouvoir et à contribuer au développement du CAI.

Au niveau communal mais également au niveau national, il serait important que le bénévolat soit bien encadré. Par exemple, une sorte de document comme un carnet d'intégration pourrait notamment servir dans le cadre du bénévolat également.

L'incitation au bénévolat devrait faire partie des programmes d'intégration et pourrait être facilitée moyennant un passeport citoyen et l'agence du bénévolat pourrait jouer un rôle de levier pour dynamiser le bénévolat. Aussi des brochures énumérant les possibilités offertes pour participer bénévolement devraient être proposées aux gens lors de leur passage à la maison communale.

Enfin, il a été mentionné que des éléments tels que l'assurance bénévole devraient être révisés. En effet, les petites associations ne seraient pas forcément assurées, contrairement aux grandes.

En revenant au sujet du CAI plus spécifiquement, une plus grande modularisation des éléments du CAI permettrait d'adapter l'instrument aux réalités du terrain, constatées par les différents acteurs d'intégration. L'objectif devrait être de permettre aux participants d'acquérir différentes compétences, par différents modules, qui pourraient être reconnus. Ceci permettrait de valoriser la participation aux programmes d'intégration.

Il a été mentionné que plusieurs participants au CAI se verraient déçus une fois les formations terminées. En effet, aucune autre étape ne serait prévue au terme du CAI. Il faudrait encourager davantage les participants à continuer à s'intégrer par le biais de nouvelles formations telles qu'un perfectionnement de la langue ou l'apprentissage d'autres langues officielles. Leur rôle en tant que multiplicateurs et ambassadeurs a déjà été mentionné ci-dessus.

Rendre le CAI ouvert aux Luxembourgeois et non uniquement aux non-luxembourgeois constituerait également une piste d'amélioration. Une telle adaptation pourrait contribuer à une certaine mixité faisant naître des rencontres et échanges entre les non-Luxembourgeois et Luxembourgeois. La question de l'ouverture des programmes d'intégration aux frontaliers se poserait également.

Concernant les instruments d'intégration au niveau communal, l'importance du premier contact à l'inscription dans la commune a été souligné. Le bon accueil par l'agent communal serait primordial. Il s'agirait aussi d'un moment clé quant à la mobilisation des personnes à s'engager dans la commune et de participer aux activités. Il serait important que la commune soit accueillante et montre de l'empathie envers la personne accueillie.

Malgré les efforts des différentes communes, certains outils ne seraient toutefois pas compatibles avec les attentes et les besoins de ses résidents et des nouveaux arrivants. Il serait donc essentiel d'identifier les différents besoins, et ceci en fonction du territoire. Ainsi, la Ville de Luxembourg serait une capitale internationale et ne constituerait pas une commune représentative de la population nationale. Il serait donc important que la réflexion ne se fasse pas uniquement en fonction des nationalités mais également en tenant compte des spécificités territoriales. Par exemple, certaines grandes communes incorporeraient le volet « intégration » dans leur administration alors que d'autres, notamment les plus petites, passeraient par des associations

pour la promotion de l'intégration. Dans ce contexte, il a été signalé que les gens ne se tourneraient pas forcément vers la commune pour se confier et pour demander de l'aide. D'autres acteurs au niveau local et régional auraient donc un rôle important à jouer.

Afin d'identifier les besoins spécifiques des gens qui viennent s'installer dans la commune, l'élaboration d'un questionnaire permettrait d'être à l'écoute des nouveaux arrivants. L'exemple de Niederanven a été donné, avec le constat que les personnes enquêtées se disaient se sentir intégrées par une telle démarche.

Une autre approche consisterait à développer une brochure d'accueil par les communes.

Encore une autre piste pourrait être celle des ambassadeurs de bienvenue qui accueilleraient les nouveaux arrivants dans les communes.

Dans une telle démarche d'accueil et d'intégration, il serait important de veiller aux besoins des différents profils de personnes. L'accueil de la petite enfance et l'importance d'accompagner les tout-petits a été donné comme exemple. Un jeune pourrait faire le relai en accompagnant les enfants qui veulent faire du sport vers des activités qui leur correspondent. De telles activités seraient très propices à l'intégration. Les enfants seraient, en effet, un bon moyen de renforcer l'intégration des parents.

Dans les programmes d'accueil et d'intégration, que ce soit au niveau national ou local, la question des langues est un sujet récurrent.

L'importance de développer des outils autour des langues a été soulignée. Des associations au Luxembourg ou encore dans d'autres pays tel qu'en Allemagne, proposeraient des cours intensifs de langues. D'ailleurs, l'ADEM en proposerait également. Les cours de la langue luxembourgeoise auraient toutefois généralement pour but d'atteindre un niveau B1, ce niveau étant celui fixé dans le cadre de la naturalisation. Pourtant pour garantir une réelle intégration, un cursus plus long et plus complet de la langue devrait être possible.

Il a été soulevé que certaines personnes arrivant au Luxembourg auraient du mal à bien identifier la langue à apprendre afin d'être intégré au mieux au Grand-Duché. La fixation d'une seule langue comme langue d'intégration serait à éviter et qu'une approche variable et flexible serait à favoriser.

Un autre problème majeur serait lié aux difficultés à trouver un cours de langues. Un outil permettant de faciliter les recherches de cours de langues pourrait être fortement utile.

En outre, une réelle demande en matière de mesures autour de la pratique de la langue, comme les cafés des langues, a été mentionnée. A ce sujet, il a été souligné que de nombreuses petites communes font beaucoup d'efforts pour organiser des cafés des langues, mais souvent en vain.

Dans le cadre de l'accueil des réfugiés, la problématique de la langue serait également un réel défi.

Les communes seraient également confrontées au quotidien à ce défi des langues. Ainsi, pour favoriser un accueil optimal, les agents communaux devraient être multilingues.

La documentation poserait également parfois problème. Ainsi, certains nouveaux arrivants auraient signalé avoir des difficultés de compréhension avec la documentation reçue et souhaiteraient avoir des brochures pratiques dans des langues autres que le français.

Un sondage sur les langues, à destination des résidents des communes, permettrait de déterminer leurs préférences. L'exemple de la commune de Steinfort a été donné où une telle enquête serait en cours d'élaboration.

Les communes auraient besoin de soutien au niveau des traductions de la communication dans d'autres langues écrites mais également en matière d'interprétation orale, sans négliger le besoin d'adapter des outils en langue simple, pour ne pas oublier les gens qui ne comprennent pas la complexité des langues. Une plateforme de traduction pourrait par exemple constituer un outil utile.

Il a encore été soulevé qu'il pourrait être intéressant de prévoir les modules du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en une ou plusieurs langues autres que les 3 langues officielles, notamment l'anglais.

La promotion du congé linguistique constituerait un autre enjeu important.

Un autre acteur dans le domaine de l'apprentissage des langues serait l'employeur qui pourrait également mettre à disposition des cours de langues à ses employés.

Le volet digital serait également un élément à prendre en compte pour bien dialoguer et communiquer.

Un autre élément important est la question de la lutte contre les discriminations qui devrait faire partie intégrante des programmes du vivre-ensemble.

Il faudrait également tenir compte de la problématique nationale qui serait l'accès au logement. Notamment pour les bénéficiaires de protection internationale, le fait de ne pas avoir accès au logement freinerait considérablement leur intégration. De plus, il a été signalé que les logements sembleraient être fréquemment attribués en fonction de l'origine du nom du demandeur ; une réelle discrimination serait ainsi souvent ressentie.

Pour d'autres intervenants, le sentiment de discrimination irait au-delà de la problématique du logement, par exemple dans le domaine d'octroi d'aides. De plus, il pourrait également toucher certains Luxembourgeois qui pourraient se sentir moins bien traités que les étrangers.

II.B. Les Commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) : composition et impact au niveau communal et national

Concernant les commissions consultatives communales d'intégration (CCCI), Madame le Ministre souhaiterait connaître l'avis des acteurs de terrain quant à leur composition ainsi que tout élément pertinent pouvant être utile à la loi sur l'intégration.

Echange autour de la question de la composition des CCCI

Certains intervenants sont d'avis que la nouvelle loi devrait donner la possibilité que les gens puissent appartenir à une CCCI sans forcément être affilié à un parti politique.

Il a été souligné que les CCCI devraient être apolitiques. Un quota entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois ne devrait pas non plus être fixé, car on éviterait ainsi toute catégorisation quels que soient l'origine, la nationalité ou le nom du candidat. Ensuite, les CCCI devraient être représentatives de la commune. Cet élément serait important car toutes les communes seraient différentes.

Il serait essentiel de garantir une réelle mixité au sein de ces commissions afin que celles-ci soient plus représentatives de la population.

Il a été expliqué que les petites communes auraient une certaine difficulté à atteindre le minimum de personnes pour constituer légalement une CCCI. Ceci mènerait, par exemple, à des groupes uniquement constitués de Luxembourgeois, ce qui irait à l'encontre de la mixité recherchée. Souvent une CCCI de 3 membres ne serait pas reconnue comme telle parce qu'elle n'atteindrait pas le quota de membres requis. En revanche, celle-ci pourrait tout de même bien fonctionner.

D'après un intervenant, on constaterait que souvent les membres des CCCI seraient élus par hasard, faute de candidats. Les élections ne devraient pas se faire en même temps que toutes les autres élections car cela risquerait de les mettre au second plan.

Il a été mentionné qu'il faudrait également encourager une mixité intergénérationnelle. Celle-ci aurait toutefois déjà été testée dans certaines communes, mais sans succès. Des dispositions légales seraient nécessaires pour que ceci puisse fonctionner. Il pourrait toutefois être intéressant de faire siéger des gens plus jeunes dans de telles commissions afin d'avoir un plus large panel de constats et d'avis sur les différents sujets abordés.

Toujours au sujet de la mixité, la possibilité d'ouvrir les CCCI à d'autres membres a été soulevée comme pouvant être intéressante, par exemple en demandant à des membres d'offices sociaux de participer aux échanges. Cette approche d'intégrer les offices sociaux aux CCCI n'a toutefois pas fait l'unanimité. Ce serait bien de vouloir les inclure, mais en faire des membres ne serait pas nécessairement la bonne approche.

L'idée qu'un appel à membres pourrait être lancé afin de composer une CCCI a été suggérée.

Si des outils communaux étaient mis en place, des bénévoles pourraient être recrutés et formés pour intégrer ces CCCI. Cela favoriserait des échanges plus vastes et alimenterait les sujets abordés.

L'idée que les membres d'une CCCI pourraient être élus a été proposée. Une présélection via un sondage pourrait être faite, afin d'identifier les personnes les plus représentatives de la population au niveau communal, respectivement au niveau régional, par exemple dans les associations.

Il a encore été avancé que de nombreuses personnes ne sauraient pas qu'une structure telle que la CCCI existe. Il a été proposé de la représenter par un même logo au niveau national, ce qui permettrait de reconnaître la valeur de l'intégration et de sensibiliser les gens et de créer un lien entre les mesures liées à l'intégration. Il a été jugé important que la CCCI demeure une structure formelle et officielle.

Les commissions d'intégration travailleraient souvent par petits groupes car les membres qui les composent n'auraient pas les mêmes compétences. Un appel à citoyens pour intégrer des microgroupes pourrait être prévu afin de permettre aux citoyens d'apporter leur contribution à la

commune dans laquelle ils résident. Cette approche, moins passive, alimenterait la motivation des non-Luxembourgeois à participer à cette démarche d'intégration.

Dans certaines CCCI, une répartition des membres de la CCCI en sous-groupes pourrait rendre les échanges plus fluides grâce à un format moins formel.

On pourrait imaginer une approche plus transversale quant au lien des acteurs de terrain avec les CCCI. En effet, près de 15 000 personnes arriveraient au Luxembourg de pays européens. Bien que beaucoup de personnes soient accueillies dans les communes, la réalité serait qu'elles se tourneraient vers des associations pour un besoin d'ordre administratif voire pour un accompagnement. Or, les asbl seraient souvent exclues au niveau des aides et mesures d'intégration. En plus d'être transversale, l'intégration serait multimodale. Des entreprises de grande structure, par exemple de 13 000 salariés qui seraient d'ailleurs plutôt anglophones, ne participeraient pas forcément au niveau communal mais plutôt moyennant des structures syndicales. Ceci renforcerait l'importance d'avoir des retours de la part des syndicats.

La question a été posée quant à l'inclusion des frontaliers dans le cadre de cette loi d'intégration. A ce sujet, il a été signalé que les entreprises seraient les acteurs les mieux placés pour représenter les frontaliers. La Chambre des salariés pourrait, elle aussi, permettre d'entreprendre des initiatives en ce sens. Cette approche permettrait également de faire le lien entre les frontaliers et les communes. Il faudrait toutefois être conscient du risque que dans certains contextes les frontaliers pourraient avoir plus de contact avec les structures luxembourgeoises qu'avec leurs propres communes à l'étranger, ce qui pourrait conduire à des tensions au-delà des frontières.

En termes de formation continue des membres des CCCI, il a été suggéré que la participation des membres des commissions d'intégration à la formation à destination des CCCI organisée par le CEFIS pourrait être rendue obligatoire.

Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier que les membres qui composent les CCCI sont des bénévoles qui s'engageraient souvent à côté de leur travail quotidien.

En vue d'une approche plus régionale, il a été proposé qu'il pourrait être intéressant d'avoir une personne qui serait responsable de coordonner un ensemble de CCCI.

Enfin, il a été souligné qu'une grande importance devrait être portée aux associations et clubs sportifs. L'exemple de la commune de Bertrange a été cité où les associations et clubs sportifs sont invités à la journée de bienvenue des nouveaux arrivants. Ce serait justement lors de tels événements que les associations recruteraient le plus de membres.

Echange autour de la question des missions des CCCI

Les missions et les responsabilités d'une CCCI se résumeraient, d'après certains, à favoriser le vivre-ensemble au Luxembourg, de façon générale.

Il a été mentionné qu'en pratique, certaines CCCI présenteraient des résultats très maigres en termes d'actions réalisées. Les CCCI, bien qu'elles le fassent, ne seraient pas sensées organiser uniquement des événements.

Ayant un rôle consultatif, la CCCI serait en principe sollicitée pour donner un avis dès lors qu'il le lui serait demandé. Or il existerait des communes où un tel avis ne serait jamais demandé. Cette mise à l'écart partirait donc d'une volonté politique. Il serait important que les CCCI soient systématiquement consultées afin qu'elles puissent jouer leur rôle.

Un manque d'informations dans le cadre de l'interculturalité serait constaté, empêchant les CCCI d'organiser des projets autres que des événements. Les fonctions d'une CCCI devraient également évoluer en intégrant l'organisation d'actions telles que la mise en place et/ou la promotion d'une charte d'intégration.

La collaboration entre CCCI et les asbl a été thématifiée. Il a été exprimé le désir d'avoir une plateforme pour les asbl et pour les communes afin de donner aux associations l'occasion de recruter de nouveaux membres. Certaines commissions seraient impliquées dans de tels projets aussi vastes, permettant une approche transversale.

Dans ce contexte, des projets comme le projet LOKAL de l'Asti et du CNE pourrait s'avérer intéressants et combler certains besoins. Un projet LOKAL pourrait même être un point de départ pour un office d'intégration.

Toujours au sujet d'une collaboration entre CCCI et les asbl, un bureau à l'introduction de projets devrait être mis à disposition, par un acteur tel que la FEDAS. Il s'agirait d'un service qui aiderait les asbl dans leurs démarches par un instrument structuré.

Sur un autre thème, il a été proposé que les avis des CCCI soient rendus obligatoires et que les communes devraient soumettre leurs analyses et constatations via un rapport communal ou sous toute autre forme de document. Ce rapport pluriannuel (par exemple, tous les 5 ans) permettrait de combler l'absence actuelle de liens entre la CCCI et sa commune. Cette idée n'a toutefois pas fait l'unanimité : les liens seraient effectivement importants mais les mesures du vivre-ensemble ne devraient pas forcément être rédigées sous forme de rapport tous les 5 ans, mais pourraient faire l'objet d'un petit rapport annuel, car il faudrait être conscient que les membres d'une CCCI changeraient et qu'il pourrait s'avérer difficile de décrire des actions faites par d'anciens membres.

Outre leur fonction consultative, les CCCI seraient aussi en mesure d'agir par le biais de la promotion des langues ou encore l'organisation d'événements. Dans leurs actions sur le terrain, il serait important de tenir compte de tous les aspects, c'est-à-dire générationnels ou encore d'handicap. Ces actions devraient veiller à ce que certains étrangers ne se sentiraient pas exclus des mesures d'intégration mises en place.

La transversalité des sujets traités par la CCCI serait donc importante. Il s'agirait de faire de différents sujets tels que la vie sociale, les activités sportives ou encore les seniors, un ensemble de moyens d'intégration. Pour cela, il serait important de travailler ensemble sur les sujets qui définissent l'intégration ou plutôt le vivre ensemble au Luxembourg tout en faisant participer les citoyens actifs.

Quant au déroulement des réunions des CCCI, l'absence d'une langue commune pour les échanges au sein de la CCCI pourrait être un frein pour certains membres mais pas forcément, car il existerait toujours un moyen de communiquer.

La difficulté que rencontreraient certaines CCCI à fonctionner dû à la tournure politique que peuvent prendre certains sujets a été évoquée.

Enfin, il a encore été constaté un réel besoin d'aides administratives et financières au sein des communes. Certes, certaines grandes communes auraient un chargé d'intégration, mais dans les petites communes, ce ne serait pas le cas. En effet, elles auraient plutôt des CCCI, qui se retrouveraient à devoir, en plus d'autres missions, s'investir dans d'autres projets pour combler le manque d'une personne en charge du volet « intégration ». L'attribution d'un chargé d'intégration que cela soit au niveau communal ou même régional pour de telles communes serait l'idéal.

II.C. L'avenir du Conseil national pour étrangers (CNE) : composition et missions

Madame le Ministre aborde en troisième lieu la constitution et les missions du Conseil national pour étrangers (CNE). Il s'agit à la fois de discuter de la composition idéale du CNE et de ses missions.

Echange autour de la composition du CNE

Il ressort des discussions que le nombre actuel de membres du CNE serait trop important pour un bon fonctionnement.

Il a été évoqué que comme pour les CCCI, la transversalité serait également importante au niveau du CNE, en abordant les sujets tels que l'environnement, la scolarisation, etc. Pour que cette transversalité soit garantie, des membres de CCCI pourraient intégrer le CNE pour faire le lien avec les commissions d'intégration. Cette approche permettrait de baser les échanges sur les pratiques du terrain.

La nationalité ne serait plus aussi importante, contrairement à l'aspect intergénérationnel, au multilinguisme ou encore à l'interculturalité. En effet, la question de la nationalité étrangère pour y être membre et pour représenter une communauté ne serait plus dans l'air du temps. Les mentalités auraient évolué depuis et cette approche ne correspondrait plus aux valeurs actuelles du Luxembourg. Pour certaines personnes la nationalité luxembourgeoise serait presque devenue une nécessité. La double nationalité quant à elle ne reflèterait pas l'appartenance à l'une ou l'autre communauté. D'ailleurs cette question ne devrait pas se poser et, par conséquent, l'élection des membres du CNE ne devrait pas se baser sur un critère de nationalité.

Il a été noté que si un suffrage universel était prévu, il serait important de définir les critères d'éligibilité pour être candidat. La question s'est également posée si une telle méthode ne favoriserait pas davantage les personnes soutenues par des partis politiques.

Il a ensuite été proposé que les gens les plus actifs dans le domaine de l'intégration ne seraient pas forcément les membres du CNE, mais les membres des associations. La question se poserait alors de savoir si ces-derniers ne seraient pas les meilleurs représentants des étrangers.

L'inclusion des jeunes dans des échanges au sein d'un organe national permettrait également d'apporter de nouvelles pistes d'amélioration ou de développement.

Une autre proposition serait d'intégrer des membres des CCCI dans le CNE, voire d'élire des membres indépendants venant du secteur associatif.

Par ailleurs, les entreprises apporteraient une mixité dans la composition du CNE, car il paraîtrait évident qu'un membre avec une certaine nationalité ne peut à lui seul représenter toute une communauté.

En ce qui concerne l'approche de la tripartite, un participant a fait remarquer qu'il semblerait que les syndicats manqueraient de temps. Ils pourraient y avoir un mandat d'observateurs.

Un autre signale que le patronat et les syndicats devraient avoir leur place dans le nouveau CNE, ne serait-ce que pour apporter les attentes et les constats des entreprises.

Il a été souligné que, à part les syndicats et la Chambre des salariés, le CNE serait le seul organisme pouvant défendre les droits des frontaliers ou du moins mettre en évidence leurs besoins et attentes.

Ce point de la mixité de la composition a été renforcé par d'autres qui ont signalé qu'il serait important de composer le CNE en fonction de la représentativité et ce, de manière aussi large que possible, avec des acteurs d'intégration. Cela n'exclurait pas que ses membres puissent être choisis parmi les CCCIs, par exemple.

Enfin, peu importe sa composition, le CNE devrait être professionnalisé et avoir un soutien conséquent tel qu'un secrétariat qui puisse l'encadrer et faire le lien avec les autres structures.

Toutefois, le grand nombre de membres au CNE serait également source de difficultés.

Enfin, il a encore été proposé de rattacher le CNE à la Chambre des Députés, ce qui permettrait de donner une voix aux étrangers, étant donné l'absence de droit de vote au niveau national. Il a été signalé que les étrangers ne seraient pas vraiment représentés au niveau national. Une chambre à caractère consultatif qui conseillerait la Chambre des Députés dans ses travaux pourrait être envisagée. La création d'un tel organe permettrait d'ailleurs aux étrangers de s'intéresser davantage à la politique et cela serait aussi une façon de dynamiser les différents partis politiques. En outre, les gens s'intéresseraient plus aux élections nationales que communales car les décisions en matière nationale impacteraient directement la vie quotidienne de tout-un-chacun.

Les entreprises auraient leurs propres chambres professionnelles pour les défendre. D'ailleurs, chaque groupe de personnes aurait un représentant pour défendre ses intérêts devant la chambre des députés. Il va de soi qu'il serait également primordial d'avoir un organe qui jouerait ce rôle pour les étrangers.

Echange autour des missions du CNE

Certains intervenants souhaiteraient que les missions du CNE restent inchangées, c'est-à-dire que le CNE continuerait d'émettre des avis. Cette mission pourrait être développée par la collaboration directe avec le MIFA.

D'autres participants ont affirmé que les missions actuelles du CNE ne seraient pas claires et qu'elles ne seraient pas en accord avec la situation culturelle du Luxembourg. L'incohérence de

la mission du CNE impacterait la motivation de ses membres et aurait comme conséquence son dysfonctionnement.

Le terme « Conseil » serait très vaste et impliquerait qu'il s'agit d'un groupe d'experts qui conseillent. Les membres se sentiraient donc obligés de donner des avis juridiques. La mission de « conseiller » ne serait pas forcément appropriée, étant donné que cette fonction ne serait pas professionnalisée.

D'après un autre intervenant, le manque de professionnalisme constituerait un autre handicap du CNE, du fait qu'il s'agirait d'un groupe de bénévoles qui consacraient leur temps libre pour s'investir dans les missions du CNE. Par exemple, la rédaction du rapport d'intégration demanderait beaucoup d'efforts pour les membres du CNE. Certains membres finiraient par se désengager. Un manque de reconnaissance se ferait également ressentir, car le CNE serait plus critiqué que loué. Qui plus est, ces critiques sembleraient souvent non constructives.

Il a encore été souligné que le CNE ferait face à une charge administrative conséquente et les membres se retrouveraient à devoir rédiger les avis eux-mêmes. Ce manque de moyens logistiques conduirait à des blocages conséquents dans l'exécution de leurs missions.

Ensuite, tout comme les membres des CCCI, les membres du CNE auraient une fonction bénévole. Le niveau de connaissance des membres ne serait pas le même, ce qui risquerait de conduire à la création de certains groupes de travail au sein d'un même organe.

En ce qui concerne les méthodes de travail, une piste consisterait pour le Conseil de recourir à des consultations citoyennes. Ceci encouragerait une approche transversale au niveau des sujets et thématiques en veillant à adopter une méthodologie unique.

L'objectif du nouveau CNE devrait permettre de mettre en évidence les besoins et attentes des étrangers sur tel ou tel sujet. Au départ, la création du CNE aurait eu comme objectif d'être la voix des étrangers et non forcément de les représenter.

Il faudrait ensuite que les informations soient communiquées au gouvernement par une remontée d'informations en veillant également à la descente d'informations, du gouvernement au CNE.

Le CNE pourrait, par ailleurs, être plus proche de la citoyenneté, s'adressant à tout le monde, non seulement aux personnes non-intégrées mais aussi à celles qui pensent déjà l'être.

En principe, les membres du CNE seraient censés apporter et aborder les problématiques de leur communauté respective. Or, à ce jour, cela ne fonctionnerait pas. Par ailleurs, le CNE devrait à la base être le lien entre les étrangers et le gouvernement. Malgré la motivation de certains membres de vouloir changer les choses, les résultats et objectifs escomptés n'auraient pas été atteints.

Cette critique n'est toutefois pas partagée par tout le monde. Un membre ayant fait le dernier mandat du CNE a expliqué que le CNE aurait bien fonctionné les premières années. Ensuite il se serait enroué et il serait important d'améliorer le CNE en redéfinissant ses missions. Il serait cependant nécessaire de savoir si l'Etat souhaite attribuer au CNE un certain pouvoir pour représenter les étrangers, car, au départ, le CNE aurait été vu comme un moyen de substitut au droit de vote.

Afin d'éviter les pièges du passé, la réalisation d'un audit pourrait, d'après certains, permettre d'aboutir à de nouvelles pistes pour la redéfinition des missions du CNE.

III. Mot de clôture par Madame le Ministre Corinne Cahen

Madame le Ministre remercie les participants de leur présence aux focus groups ainsi que pour leurs implications et suggestions apportées dans le cadre de la consultation sur la loi d'intégration. Ces éléments serviront à alimenter les réflexions du MIFA sur l'organisation du vivre-ensemble au Luxembourg au travers de ce nouveau cadre légal.